

Je me trouvais avec un groupe de personnes âgées dans mon coin du pays, en Colombie-Britannique, le lendemain du jour où on a annoncé la hausse des pensions. On avait annoncé une augmentation de \$5 à compter du 1^{er} janvier prochain. Monsieur l'Orateur, ces gens-là n'en ont pas cru un mot, ont été consternés et déçus. Ils ne se sont pas laissés leurrer du tout par l'annonce d'une hausse de \$5. Ces personnes ont fait de grands efforts pour subvenir à leurs besoins, pour se passer du supplément. Elles ont immédiatement compris ce que masquait la manchette des journaux et en sont venues à la conclusion très juste et très raisonnable qu'en réalité on leur offrait après le 1^{er} janvier exactement 42c. de plus. Leur réaction a été un mélange de consternation, d'incrédulité et de déception. Elles ne parvenaient pas à croire qu'un gouvernement, qui se veut moderne, progressiste et plein de compassion pour les citoyens, pouvait les traiter aussi cavalièrement, en prétendant que la hausse était de \$5 alors qu'elle n'était que de 42c. Elles n'ont pas été dupes. Elles ont très bien compris qu'elles ne forment pas simplement un groupe oublié mais un groupe ignoré, mis de côté et dont le gouvernement fait très peu de cas.

En fait, monsieur l'Orateur, la nouvelle a été annoncée le même jour que celle des augmentations accordées à certains militaires. Ces déshérités ont été atterrés de voir la différence entre la somme qu'on a trouvée pour le personnel des Forces armées et celle qui leur est accordée. Ils n'en veulent pas aux membres des Forces armées d'avoir obtenu une augmentation, mais ils estiment que si le gouvernement a été en mesure de trouver l'argent pour augmenter les militaires, il n'y avait assurément aucune raison de ne pas tenir compte de ceux qui ont fait ce pays. L'une des participantes à cette réunion avait déjà préparé une lettre qui devait être envoyée à Ottawa. Dès que fut connue la nouvelle, elle se mit en devoir d'écrire, et je cite ici la partie de sa lettre au ministre des Finances (M. Benson) qui traite de ce sujet:

M. Benson, le *Vancouver Sun* daté du 27 novembre vous a-t-il cité correctement en écrivant «Les pensions augmentées de \$5 à compter du premier janvier—Le gouvernement augmentera de \$5 par mois la pension de base, portant celle-ci à \$80 par mois». Essayez-vous, en tant que ministre des Finances, d'induire délibérément en erreur les personnes âgées du Canada ou est-ce votre ordinateur qui vous joue des tours? Comment pourriez-vous autrement contester les statistiques? \$5 plus \$79.53, cela fait \$84.53 —et non \$80. Vos statistiques faisant état d'une augmentation de \$5 portant la pension à \$80 ont été reprises par tous les journaux et l'ensemble des émissions radiotélévisées canadiennes. M. Stanley Knowles vous a corrigé en disant: «L'augmentation n'est pas de \$5, mais seulement de 42c.». Vous l'avez démenti. Même les bénéficiaires de cette aumône ont vérifié les statistiques de M. Knowles.

Il n'y a qu'à passer en revue les pensions de vieillesse versées de 1957 à 1963: elles sont passées de \$46 à \$75, soit une augmentation de \$29 en six ans, ou de 40c. par mois;

de 1963 à 1968, elles sont passées de \$75 à \$76.50, soit une augmentation de \$1.50 en cinq ans, ou de 2½c. par mois;

de 1968 à 1971, augmentation de \$3.08 en trois ans, soit 80c. par mois.

Augmentation totale en 14 ans de \$1.22½ par mois, soit environ un cinquième de un pour cent.

Cette lettre vient d'une dame instruite, qui s'est occupée des affaires de sa collectivité, qui n'a jamais été à la charge de l'assistance publique et qui s'est toujours tirée d'affaires. Elle avait espéré recevoir jusqu'à la fin de sa

[M^{me} MacInnis.]

vie une pension qui lui permettrait de vivre le reste de ses jours dans des conditions conformes aux services qu'elle avait rendus. Elle souligne que l'augmentation totale de sa pension au cours des 14 dernières années a été de \$1.22½ par mois, soit environ .2 p. 100.

Que le gouvernement le sache, nos vieillards ne sont pas dupes et ils voient que ces mesures visent à les dégrader encore plus. Cette loi ne les impressionnera pas. Évidemment, tout groupe qui peut obtenir un peu plus le prendra, mais cela ne veut pas dire qu'il est reconnaissant ou qu'il croit avoir été traité avec équité. Ces gens comprendront aussi bien que moi, maintenant qu'ils ont vu la loi, que ce bill sent la pauvreté. Il est indubitable que ce gouvernement, qui se targue d'idées modernes pour assurer le bien-être des vieillards, s'est contenté de leur donner des miettes.

Les pensions de la vieillesse n'ont jamais été alignées sur le coût de la vie. Au Canada, on les a toujours maintenues à un niveau correspondant aux fins politiques du moment. Depuis que les pensions de vieillesse ont été fixées à \$20 par mois à partir de 70 ans après évaluation des moyens, elles n'ont guère eu de rapport avec le coût de la vie; elles ont été fixées au niveau que le gouvernement du jour a cru bon d'arrêter pour s'en tirer le mieux possible, et elles ont été réduites au strict minimum par l'évaluation des ressources. Les seules fois où les pensions de vieillesse ont été majorées depuis lors, c'est quand les vieillards ont su s'organiser avec suffisamment de force ou bien lorsque quelques députés étaient disposés à prendre leur cause en main ou encore quand l'opinion publique rendait cette augmentation nécessaire. On s'est montré parcimonieux à l'extrême.

Mais ce bill a quelques raffinements de cruauté qui méritent d'être soulignés, monsieur l'Orateur. Pour la première fois, il contraint les pauvres à financer les déshérités. Il divise les pensionnés de la vieillesse en deux catégories, les pauvres et les indigents. Pour obtenir des fonds, il enlève l'argent aux pauvres, le groupe aux revenus les plus élevés, pour le donner au groupe des déshérités.

Un point du débat d'hier me revient bien nettement à l'idée, et c'est l'incrédulité visible du ministre à l'annonce que 510,000 des 800,000 pensionnés de la vieillesse qui n'auront pas droit au supplément touchent un revenu inférieur à \$4,000. La plupart de ces gens se trouvent toujours dans la catégorie des pauvres d'après les chiffres du Conseil économique du Canada et d'après les derniers chiffres du sénateur Croll, du comité sénatorial de la pauvreté. Le ministre a franchement montré qu'il n'y croyait pas en apprenant ces chiffres. A tel point, qu'il a cherché à contester l'exactitude des propos de mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Le ministre devrait savoir maintenant qu'il est tout à fait inutile d'essayer de contester les faits et les chiffres qu'apporte ce député sur les pensions de vieillesse.

S'il est un député qui s'est dépensé pour les retraités à faible revenu, fonctionnaires, militaires, employés de chemin de fer et toutes autres personnes qui retirent une